

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

Ouverture de la séance à : 20:00

Présents : Patrice ESPINASSE, Gérard PEREZ, Romain CHABRE, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Franck BLANC, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN.

Absente excusée : Marie-Ange FOLLIOU

Absente: Delphine AGRAPART

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

Madame Janély Réjony du SMMM a souhaité présenter l'animation « Action zones humides » au Conseil municipal de Juré. Cette action de préservation/restauration des zones humides entre dans le cadre du contrat de rivière de l'Aix et de l'Isable. La phase « travaux » est prévue d'être engagée en 2021/2022.

L'horrible assassinat d'un professeur des collèges en région parisienne nous invite à réfléchir sur les moyens utilisés par les ennemis de la République pour faire disparaître notre état de droit et nos convictions profondes sur la liberté d'expression. En hommage à Samuel Paty, nous, Conseil municipal de Juré allons respecter un instant de silence et les drapeaux de notre France seront mis en berne pendant le reste de la semaine.

Approbation du Conseil du 15 septembre 2020

Le compte-rendu de la séance précédente a été adressé à tous les Conseillers.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Déplacement d'un candélabre

A la demande d'un habitant qui souhaitait éventuellement créer un nouvel accès à sa propriété, nous avons interrogé le SIEL pour connaître le coût de ces éventuels travaux. Le montant proposé par le SIEL s'élève à 2 127 € TTC.

Le Conseil doit se prononcer s'il donne une suite à cette affaire.

Le conseil municipal ne donne pas suite pour l'instant à cette opération.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement Collectif 2019

Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement a été établi par la Commune. Il est présenté aux Conseillers et doit être approuvé par le Conseil. Quelques données :

RPQS ASSAINISSEMENT	Valeur 2019	Valeur 2018
Nombre d'habitants desservis	103	101
Prix TTC par m3	1,15 €	1,13 €
Recettes globales	4 301 €	3 979,86 €

Travaux réalisés (investissements)	827,40 €	89 979,36 €
Abandon de créances	0,00 €	81,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif de la Commune de Juré.

RPQS Eau potable 2019

Notre Commune doit approuver le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par la Syndicat des Eaux de la Bombarde.

	Données 2019	Données 2018
Population desservie	20 518	20463
Nombre d'abonnés	10 932	10840
Conso Moy par abonné	99,06 m3	96,46 m3
Eau produite	1 148 981 m3	1 301 199 M3
Importation d'eau	282 761 m3	96 078 M3
Exportation d'eau	13 101 m3	28 538 M3
Volume distribué	1 418 641 m3	1 368 739 M3
Volume comptabilisé	1 082 948 m3	1 045 661M3
Travaux engagés	1 735 500 €	2 915 299,00 €
Facture d'eau type (soit pour 120m3) TTC	323,88 €	320,46 €
Rendement du réseau	79,8 %	80,20%

Rappel : le prix HT de l'abonnement passera au 01/01/2020 de 85,35€ à 86,20€ et le prix HT du m3 d'eau passera de 1,59 à 1,61 € /M3. L'évolution d'une facture type de 120m3 par an passera de 320,46€ à 323,88€ soit une hausse de 1,1%. La redevance de pollution domestique (agence de l'eau) restera stable à 27,60€ pour cette facture type.

Concernant la qualité de l'eau tous les prélèvements analysés sont conformes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable du Syndicat de la Bombarde

Nomination d'un agent recenseur

Juré va réaliser son recensement de la population en 2021. Après la nomination d'un coordonateur (Catherine Georges), il est nécessaire de nommer un agent recenseur. Le Maire indique à l'assemblée qu'en vue du recensement de la population 2021, le conseil municipal doit créer un emploi d'agent recenseur. Il détaille la fiche de poste correspondante :

- Période de travail : de début janvier à fin février-début mars (pendant 7 semaines environ).
 - début janvier : environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation

obligatoires et, entre ces séances, le repérage des adresses à recenser.

- du 3ème jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte :
 - disponibilité quotidienne y compris le samedi,
 - large amplitude dans les horaires,
 - pas de congé pendant toute la durée de la collecte (en particulier, prêter attention à la disponibilité effective pendant les congés scolaires).
- Descriptif des tâches à réaliser
 - se former aux concepts et aux règles du recensement,
 - effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
 - déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
 - suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
 - pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
 - relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
 - rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine,
 - restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Le Maire précise que l'Etat participe financièrement à l'organisation du recensement par la commune puisqu'il versera une dotation forfaitaire de 488 €.

Le Maire propose de renouveler le mode de rémunération que nous avons appliqué en 2016 à savoir : un salaire forfaitaire de 450 € brut et une indemnité de 100 € brut si l'agent atteint 40% de réponses rendues par internet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi d'agent recenseur. Le Maire prendra un arrêté de nomination de l'agent qui aura été retenu.

Bâtiment communal de la Croix Saint Just

Le Conseil a déjà acté la nécessité d'envisager une réhabilitation du bâtiment de la Croix St Just (ancienne école/mairie). Lors du précédent Conseil, nous avons décidé que nous souhaitons nous appuyer sur le savoir-faire d'architectes pour étudier la faisabilité des travaux et les possibilités d'aménagement. Il est présenté au Conseil les résultats de la consultation. Il est demandé au Conseil de :

- soit sélectionner ce jour un prestataire
- soit laisser le choix au Maire dans le cadre de ses délégations

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Monsieur Régis Combe, Architecte DPLG pour un montant de 1 500€. Avant passation de la commande, la commission bâtiment désire rencontrer l'architecte pour renouveler les indications fournies par la Commune.

Bâtiment communal des Jonquilles

Pour rappel la commission bâtiment a déterminé les lots nécessaires pour l'ensemble de ce projet (hors aménagement de la cour qui devrait être réalisé par les services techniques de la commune) :

- Plomberie
- Electricité
- Plaquiste
- Menuiserie intérieure
- Menuiserie Extérieure
- Chauffage
- Revêtement sol intérieur
- Maçonnerie (façade extérieure)

Pour des questions de rapidité d'exécution il est nécessaire de scinder cette opération en deux opérations bien distinctes :

OPERATION AMENAGEMENT DU BOURG

Les travaux seront consacrés à l'aspect extérieur du bâtiment pour que la construction redevienne homogène et dans l'esprit des travaux d'aménagement du bourg. Il est prévu d'inclure dans ce dossier

- Le lot maçonnerie
- Le lot menuiserie extérieure

OPERATION REHABILITATION

Ils comprendront les lots

- Plomberie
- Electricité
- Plaquiste
- Menuiserie intérieure
- Chauffage
- Revêtement sol intérieur

Des offres ont été déjà remises et sont présentés au Conseil. Il conviendra de se positionner ce jour sur l'opération Aménagement de Bourg - phase finale afin de déterminer le budget et d'envisager le dépôt d'une demande de subvention au département dans le cadre des aides du plan de relance du Département.

BUDGET TRAVAUX	
TRAVAUX	MONTANT HT
Réfection façade coté Mairie	9 165,00 €
Réfection des autres façades	11 413,05 €
Menuiseries extérieures	12 900,00 €
TOTAUX	33 478,05 €

Après présentation des offres des artisans sélectionnés par la Commission Bâtiments, il est demandé au Conseil de donner son accord pour les travaux repris ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide, dans le cadre de l'aménagement du cœur de Bourg et pour harmoniser le bâtiment avec les travaux réalisés, de réaliser des travaux pour un montant de 33 478,05. Une réunion de la commission bâtiment se tiendra dans le courant de la semaine prochaine pour un contrôle des conditions de réalisation des chantiers (techniques, délais, etc.).

Demande de subvention au Département de la Loire

Dans le cadre de la phase finale de l'aménagement du Bourg qui consiste en l'amélioration de la qualité des façades et au changement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres) dont le coût prévisionnel est de 33 7478,05, nous pourrions profiter de la création, à l'initiative du Président du Conseil Départemental, d'un fonds spécial « relance » qui pourrait aller jusqu'à 50% du montant des travaux sous deux conditions : le dépôt de la demande de subvention avant le 31 octobre 2020 et un engagement de début de travaux avant le 31 décembre 2020. Il est proposé au Conseil le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT
Coût total des travaux	33 478,05 €
Département - Plan de Relance	16 000,00 €
Total subventions	16 000,00 €
Autofinancement	17 478,05 €
Taux autofinancement	52,21 %

Il est demandé au Conseil de donner son accord pour faire la demande de subvention auprès du Département de la Loire et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité approuve la plan de financement tel que présenté ci-dessus qui inclus la demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre des

subventions aux communes dite « plan de relance » et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques

Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Commune de St-Just. Ce courrier demande, sans concertation, le paiement d'une participation supérieure à 800€/par élève au lieu des 400€ qui était en vigueur jusqu'à présent. Après l'étonnement sur la teneur de ce courrier nous avons pris des renseignements auprès de services compétents qui émettent des réserves sur la procédure et sur les conditions de la demande. Une question officielle a été posée auprès du Sous-Préfet afin que nous ayons les éléments sur la légalité de cette demande. Une information a également été faite à la Trésorerie municipale pour indiquer qu'en l'état actuel nous rejeterions purement et simplement tout titre qui serait émis par la Commune de St-Just.

Le Conseil souhaite attendre les conclusions des services préfectoraux. Une réunion devra être organisée avec les différentes communes concernées et la commune de Saint-Just-en-Chevalet pour étudier les conditions d'une participation équitable au frais de fonctionnement de l'école de Saint-Just-en-Chevalet.

Questions diverses et interventions

Le site internet est en cours de construction. Mise en ligne avant la fin du mois d'octobre. Les élus sont invités à parcourir le site afin de faire d'éventuelles corrections et améliorations. **La mise en ligne du nouveau site aura lieu avant la fin du mois d'octobre.**

DIF-ELUS Il est communiqué plusieurs informations au sujet du DIF Elus. L'une émane de l'AMF42 et la deuxième d'une société IEPP qui propose des formations Anglaises et Bureautiques. Les élus qui souhaitent mobiliser leur DIF sont invités à entrer directement en contact avec soit l'AMF, soit l'IEPP.

NOEL et activités de fin d'année : elles semblent compromises compte tenu des consignes sanitaires. Une réunion du CCAS va se réunir mardi 27 octobre à 20:30 pour faire le point sur ce sujet.

Les anti éoliens : le courrier reçu d'associations anti-éoliennes a été remis aux Conseillers. Il conviendrait que les Conseillers fassent part de leur avis afin que le Conseil municipal et les différents délégués puissent faire part de la position du Conseil de Juré sur cette affaire. **Compte tenu du caractère clivant de cette question, il est proposé de remettre la discussion au prochain Conseil municipal.**

AG Bois noirs VTT : la convocation à l'AG de VTT Bois Noirs a été adressée aux délégués de la Commune.

Conseillers départementaux : Le Maire a reçu des éléments émanant des Conseillers départementaux concernant la session du Conseil départemental . Il met à la disposition les courriers et motions qui seront lus par eux lors des débats au Département.

A.G. ADMR 2020 : La commune de Juré a mis à disposition de l'ADMR la salle des fêtes pour que soit organisée son assemblée générale en septembre 2020. Le Président Battandier le dit lui même, les besoins sont en constante augmentation. Le Maire souhaite préciser :

- qu'il est constaté dans le rapport qui est mis à la disposition des conseillers que moins de la moitié des communes, dont les plus peuplées, de la CCPU participent financièrement à une aide financière pour cette association
- que l'ADMR a répondu présent lorsque la CCPU leur a demandé s'il pouvait prendre en charge la gestion du centre de loisirs (qui allait vraiment très mal),
- que l'ADMR développe de plus en plus de nouveaux services
- et que les bénévoles ne calculent pas leur temps pour aider et apporter soutien à des populations vulnérables.

Il est très facile de parler de social, mais quand il s'agit « d'ouvrir le portefeuille » il y a beaucoup moins de monde !

La séance est levée à 22:15